

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 DEPARTEMENT DE L'AUBE
 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
 DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

 Délibération certifiée exécutoire
 Reçue par le représentant de l'Etat le / Affichée le
 11 mai 2018 / 14 mai 2018
 Pour le Président et par délégation
 Le Directeur Général des Services
 Alain BENEDETTI

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 MAI 2018

Date de convocation et d'affichage : 27 avril 2018

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 12H42.

Étaient présents :

DUCHENE Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, PATELLI Lise, SAUBLET SAINT-MARS Véronique.

BAROIN François, BERTHOLLE Jean-Paul, BLASSON Christian, CHEVALIER Bertrand, DELAITRE Guy, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, LANDREAT Pascal, PEUCHERET Alain, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, VIART Jean-Michel, SEBEYRAN Marc.

Excusés :

ABEL Jean-Pierre, ARNAUD Jean-Jacques, BLASCO Thierry, GANTELET Bruno, ROTA Colette

Absents :

BALLAND Alain, DENIS Valéry, RIGAUD Jacques

Ne prennent pas part au vote, étant en conflit d'intérêt :

SEBEYRAN Marc, GIRARDIN Olivier, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie

DELIBERATION N°06	Adhésion 2018 au Gérontopole « Bien vieillir en Champagne-Ardenne »
RAPPORTEUR	Marc SEBEYRAN

Nombre de membres : 30		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
22	18	18			4

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 04 MAI 2018

Rapporteur : Marc SEBEYRAN

ADHESION 2018 AU GERONTOPOLE « BIEN VIEILLIR EN CHAMPAGNE-ARDENNE »

Exposé :

L'association du Gérontopole « Bien vieillir en Champagne-Ardenne » a été créée le 15 avril 2015.

Les dix membres fondateurs sont : AG2R la Mondiale, ID Champagne-Ardenne, le CHU de Reims, la Région Grand Est, MADoPA (Maintien en Autonomie à Domicile des Personnes Agées), la Mutualité Française de Champagne-Ardenne, la Mutualité Française Champagne-Ardenne SSAM (Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes), l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), l'Université de Technologie de Troyes (UTT) et l'URIOPS Champagne-Ardenne (Union Régionale Interfédérale des Œuvres et organismes Sanitaires et Sociaux).

Selon les prévisions, d'ici 2030, 1 habitant sur 3 aura plus de 60 ans. Le vieillissement de la population couplé à l'allongement de l'espérance de vie constituent une opportunité pour notre territoire en matière de bien vieillir, de développement économique, d'habitat, d'innovation, de recherche, de santé et de tourisme notamment. Il apparaît donc essentiel de fédérer les acteurs œuvrant dans le champ du vieillissement pour améliorer la qualité de vie des Champardennais, en proposant des services innovants et en valorisant les savoir-faire et les ressources du territoire.

Le Gérontopole a vocation à devenir une plateforme régionale pluridisciplinaire d'innovation, d'expérimentation et de développement pour répondre aux défis socio-économiques de demain.

Il prévoit de travailler sur 5 axes :

- ✓ Le développement économique, social et l'innovation
- ✓ Le conseil, le diagnostic et la prospective territoriale
- ✓ La promotion de la recherche et de la production scientifique
- ✓ La prévention pour favoriser le bien vieillir
- ✓ La formation, l'accompagnement à l'évolution et l'émergence de nouveaux métiers

Le barème de cotisation du Gérontopole est le suivant :

- Cotisation acteur-trice-s institutionnels-le-s : 500 €
- Cotisation acteur-trice-s du monde scientifique, technique et de formation : 500 €
- Cotisation acteur-trice-s du monde économique : 500 €
- Cotisation associations œuvrant dans le champ du vieillissement :
 - Associations ayant un budget annuel inférieur à 200 000 € : 100 €
 - Associations ayant un budget annuel compris entre 200 000 € et 1 000 000 € : 250 €
 - Associations ayant un budget annuel supérieur à 1 000 000 € : 500 €

Il est aujourd'hui proposé de renouveler l'adhésion de Troyes Champagne Métropole à l'association, afin d'intégrer le collège « acteurs institutionnels ». La cotisation annuelle pour 2018 s'élève donc à 500 €.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER l'adhésion de Troyes Champagne Métropole à l'association Gérontopole « Bien vieillir en Champagne-Ardenne » ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tous les documents administratifs, juridiques et financiers à intervenir en application du présent exposé.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote